

## OFFRE RETRAITES UNESCO

CONTACT -> Alain Bouquet email : [abouquet@dynafi.fr](mailto:abouquet@dynafi.fr) / tél : 01 48 01 95 54

En collaboration avec le STU, nous vous proposons nos offres mutuelle santé gérées par ExpaTPA et assurées par la MGEN, 1ère mutuelle française. Elles sont spécifiques aux retraités de l'Unesco en complément de la Caisse de l'Assurance Maladie de l'Unesco et de la Sécurité Sociale.

**Nous vous proposons 2 contrats au choix:**

**Limite d'âge à la souscription :** aucune

**Carence :** Si vous n'êtes pas assuré (e) préalablement, un délai de carence sera maintenu, 3 mois pour les soins et 1 an pour l'optique. Si vous avez une mutuelle précédemment sans interruption, les délais de carence seront abrogés.

**Contrat 1 : contrat N°1200051SNN**

**Quelques exemples de prise en charge (dans le monde entier):**

- en **dentaire** nous complétons jusqu'à 62.5% du remboursement de la CAM\*. Pour une couronne dentaire facturée 1000€, vous serez intégralement remboursé(e);
- en **optique**, nous venons en complément de la CAM\* jusqu'à 100€ pour la monture et 200€ par verre, lentilles de contact jusqu'à 150€/an;
- **pharmacie** remboursée par la CAM, vous êtes remboursé (e) à 100%;
- en **consultation**, nous remboursons en complément de la CAM jusqu'à 20€;
- en **hospitalisation**, le forfait jour de la chambre particulière est de 69€ en plus de la CAM (max 50€/jour) et nous venons en complément des soins jusqu'à hauteur de 100% du remboursement de la CAM;
- en **prothèse auditive**, nous venons en complément jusqu'à 100% du montant remboursé par la CAM, maxi CAM+MGEN=3000€/oreille/4ans;
- **frais d'obsèques:** 3428€;
- **actes de prévention\*\* ;**

\*article 4.3.5 du règlement CAM : « une personne assurée qui, au cours d'une année civile donnée, a épuisé la totalité de ses plafonds annuels est habilitée à recevoir un remboursement supplémentaire équivalent à la partie non utilisée du plafond de l'année précédente ».

**En dentaire**, si vous n'utilisez pas votre forfait CAM l'année précédente, vous aurez une capacité de remboursement CAM+MGEN jusqu'à 2437€ l'année suivante.

**En optique**, si vous n'utilisez pas votre forfait CAM l'année précédente, vous aurez une capacité de remboursement CAM+MGEN jusqu'à 900€ l'année suivante.

**Cotisation mensuelle pour 2021 et 2022: 150.64€/adulte** quel que soit l'âge.

**Contrat 2 : contrat n° 1200073SNN**

**NOUVEAU (garanties essentielles et cotisation réduite)**

**Quelques exemples de prise en charge (dans le monde entier):**

- en **dentaire** nous complétons jusqu'à 50% du remboursement de la CAM\*. Pour une couronne dentaire facturée 1000€, vous serez intégralement remboursé(e);
- en **optique**, nous venons en complément de la CAM\* jusqu'à 100€ pour la monture et 150€ par verre / 2 ans, lentilles de contact jusqu'à 100€/an;
- **pharmacie** remboursée par la CAM, vous êtes remboursé (e) à 100%;
- en **consultation**, nous remboursons en complément de la CAM jusqu'à 20€;
- en **hospitalisation**, le forfait jour de la chambre particulière est de 69€ en complément de la CAM (max 50€/jour) et nous venons en complément des soins jusqu'à hauteur de 100% du remboursement de la CAM;
- en **prothèse auditive**, nous venons en complément jusqu'au 50% du montant remboursé par la CAM, maxi CAM+MGEN 2250€/oreille/4ans;
- **actes de prévention \*\* ;**

\*article 4.3.5 du règlement CAM : « une personne assurée qui, au cours d'une année civile donnée, a épuisé la totalité de ses plafonds annuels est habilitée à recevoir un remboursement supplémentaire équivalent à la partie non utilisée du plafond de l'année précédente ».

**En dentaire**, si vous n'utilisez pas votre forfait CAM l'année précédente, vous aurez une capacité de remboursement CAM+MGEN jusqu'à 2250€ l'année suivante.

**En optique**, si vous n'utilisez pas votre forfait CAM l'année précédente, vous aurez une capacité de remboursement CAM+MGEN jusqu'à 800€ l'année suivante.

**Cotisation mensuelle pour 2021 et 2022: 120€/adulte** quel que soit l'âge.

**\*\* préventions** : certains actes de prévention sont pris en charge par la MGEN :

- *Le scellement prophylactique des puits, sillons et fissures sur les 1ère et 2ème molaires permanentes des enfants avant leur 14ème anniversaire à raison d'une fois par dent,*
- *Un détartrage annuel complet, effectué en 2 séances maximum,*
- *Un bilan de langage oral et/ou un bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit pour les enfants de moins de 14 ans, à condition qu'il s'agisse d'un 1er bilan,*
- *Le dépistage de l'hépatite B,*
- *Le dépistage, une fois tous les 5 ans, des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour les actes d'audiométrie tonale et/ou vocale (dans le bruit ou avec tympanométrie),*
- *L'acte d'ostéodensitométrie osseuse remboursable par la Sécurité Sociale française (pour les femmes de plus de 50 ans, une fois tous les 6 ans),*
- *Les vaccins suivants : Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (à tous âges) ; Coqueluche (avant 14 ans) ; Hépatite B (avant 14 ans) ; BCG (avant 6 ans) ; Rubéole pour les adolescent qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant ; Haemophilus influenzae B ; Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois*

**Choisissez le contrat, je vous adresserai ensuite :**

- la liasse d'affiliation avec : bulletin d'adhésion-fiche standardisée d'information (IPID)-notice sur le traitement de vos informations personnelles-tableau des garanties-modalités de remboursement;
- un mandat sepa pour les prélèvements;
- les conditions générales;
- fiche de devoir de conseil;

**Pour la souscription, les pièces demandées, à transmettre par email ou par courrier, sont:**

- photocopie de la carte MSH et/ou attestation d'ouverture de droit sécu;
- photocopie pièce d'identité;
- votre RIB;
- bulletin d'adhésion et mandat sepa complétés et signés;
- fiche de devoir de conseil complétée et signée;
- certificat de radiation de votre précédente mutuelle le cas échéant ;

**Gestion de vos remboursements** : pour vos remboursements, privilégiez l'envoi de vos demandes de remboursement et de vos copies de factures\* via votre espace personnel Expatpa. Elles seront traitées plus rapidement.

Vous pouvez également, si votre espace personnel n'est pas disponible, envoyez vos décomptes MSH et factures par email à [contact@expatpa.com](mailto:contact@expatpa.com)

\*Pensez à conserver une copie de vos factures et prescriptions en cas de demande de ExpaTPA.

Vous bénéficierez d'un espace personnel pour suivre vos remboursements sur le lien [vyv.expatpa.com](http://vyv.expatpa.com). Au moment de votre adhésion, vous recevrez un lien pour la mise en route de votre espace. Pour les adhérents hors UE, les cotisations pourront également être réglées par carte bancaire via votre espace Expatpa.

Vous pouvez contacter un conseiller au **01 76 31 04 60**.

Dans cette attente, je reste à votre disposition.